

*Parc technologique inovallée
Matière grise pour zone verte*

DOSSIER DE PRESSE

inovallée lance sa CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Préambule : les fondements de la Charte de Développement Durable

I - La charte de Développement Durable, prolongement logique de la stratégie historique du parc

1972 : création de la ZIRST, zone verte pour matière grise

Nécessaires au développement économique des collectivités et pourvoyeurs d'emplois pour ses habitants, les parcs d'activités peuvent aussi s'avérer potentiellement vecteurs de nuisances sur le milieu naturel et la santé humaine. La préservation de l'environnement est une préoccupation ancrée dans l'histoire de la technopole depuis son origine en 1972, et ce n'est pas sans raison que ses pères fondateurs avaient choisi pour le premier parc français dédié à l'innovation un slogan évocateur : « zone verte pour matière grise ».

Bien avant l'émergence du concept de Développement Durable et la prise de conscience générale des enjeux sociétaux d'une responsabilité collective des individus et des entreprises, les industriels du parc, ont toujours eu à cœur de préserver cet espace en limitant leurs impacts, et ce bien que la nature essentiellement technologique et tertiaire des activités du site fasse par nature d'innovée une zone globalement « propre ».

2002 : Mise en place d'un SME (Système de Management Environnemental)

Pionnière depuis sa création, puisque ses fondateurs ont été les premiers visionnaires à mesurer l'enjeu stratégique de créer des passerelles entre Recherche et Industrie, bien avant les lois sur l'innovation, la ZIRST a été l'une des premières zones d'activité française à entreprendre une démarche de Management Environnemental type Iso 14001, profitant d'un projet pilote initié par l'Association Française de Chambres de Commerce et d'Industrie en 2002.

Un important travail avait alors été mené : étude d'impacts, détermination des axes prioritaires, définition d'une politique environnementale, plan d'actions et de suivi.

Deux axes avaient alors été retenus :

1. **les transports** : axe majeur dans un contexte de faible utilisation des transports en commun. En effet, avec plus de 90% des déplacements quotidiens domicile travail des 9000 salariés effectués en voiture individuelle, l'impact des transports sur l'air était (et reste) la principale problématique environnementale du parc. Pour y répondre, innovée a été la première technopole à mettre en place dès 2004 un PDE inter-entreprises.

2. **Les déchets** : là encore, si la nature des activités du parc (où l'essentiel du travail repose sur la matière grise) limite les rejets toxiques et/ ou dangereux, en revanche, les volumes de certains déchets nécessitent une gestion responsable : matériel informatique et électronique, papiers, cartons, cartouches d'encre, piles, etc. Inovalée s'efforce donc depuis des années d'optimiser le tri et la collecte des déchets et plusieurs victoires ont déjà été obtenues : ouverture des déchetteries municipales aux entreprises (2005), mise en place de collectes mutualisées de déchets informatiques et électroniques (2006), initiation d'une opération pilote de tri du papier et du carton sur Meylan avec la Métro (2008)...

2005 : la ZIRST devient inovalée, « matière grise pour zone verte »

En devenant inovalée en 2005, la technopole n'a fait que conforter son engagement stratégique en inversant leurs sens des valeurs. Avec le nouveau slogan, « Matière grise pour zone verte », le tempo est donné. Il ne s'agit plus seulement de préserver un écrin de verdure propice à l'épanouissement de l'innovation, mais bien de mettre l'intelligence et la technologie au service d'un engagement sociétal fort.

Cet engagement peut se mesurer sur tous les fronts :

- Communication interne et externe : site, Mag, newsletter, communiqués de presse
- Événementiel : fête du vélo, semaine du développement durable, fête de la science, appels à projet de la Métro Sciences et démocratie, mesures de pollution, conférences...
- Services : formations Développement Durable, permanences éco-construction, brocante informatique...
- Sélection des prestataires et fournisseurs en fonction de critères environnementaux (Le Tunnel, Numerica, Europcar...) et sensibilisation des différents partenaires aux valeurs d'Inovalée.

2008 : mise en place de la charte de Développement Durable

La charte est donc le prolongement logique d'une préoccupation historique de la technopole, qui confirme la volonté des industriels d'Inovalée de concilier le progrès économique et social en préservant notre équilibre naturel, et celui de la planète. L'adhésion à la charte de développement durable d'Inovalée marque la volonté des chefs d'entreprise et de leurs collaborateurs de s'inscrire, par des actes concrets, dans « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Cette charte fixe des engagements forts, sous forme de recommandations pour les entreprises et pour l'ensemble des acteurs locaux. Elle permettra à la fois de :

- Protéger l'environnement et les ressources naturelles
- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et les inciter à adopter des comportements sociétaux responsables
- Promouvoir l'égalité des chances au sein de la société
- Encourager ses partenaires, sous-traitants et fournisseurs, à adhérer à cette même charte

II – Les grands principes de la charte

Objet de la charte et suivi des actions

La charte constitue un protocole dynamique de dialogue, par lequel les signataires s'engagent à mettre en œuvre au mieux de leurs possibilités les actions retenues et à les évaluer, dans le cadre des règles de fonctionnement définies dans la charte. Ils acceptent notamment de répondre au questionnaire annuel qui servira de base au suivi global de la technopole. Chaque année, un bilan sera réalisé sur la base d'indicateurs de suivi. En fonction des évolutions techniques, économiques, réglementaires ou sociales, la charte et/ou le plan d'actions associé, comme les indicateurs, seront actualisés par le comité de suivi. Le tableau de bord qui en découlera constituera un véritable instrument d'analyse et de communication et amorcera la mise en place d'un nouveau Système de Management Environnemental. L'objectif est d'entrer dans un processus d'amélioration continue, où les signataires s'engagent à réexaminer régulièrement leurs impacts et leurs actions, dans une perspective de progression permanente, tant à titre individuel au niveau de leur entreprise qu'à titre collectif à l'échelle de la technopole.

Comité de suivi

Le comité de suivi de la charte de Développement Durable est constitué de la commission Développement d'innovée, qui est l'instance de concertation et de proposition pour la conduite des orientations définies dans la charte de Développement Durable. Le comité de suivi valide également les évaluations réalisées, les objectifs fixés et les actions définies dans la charte. Il propose les orientations et les nouvelles actions à engager. Il se réunit annuellement à l'occasion du bilan.

Signature de la charte

La charte est signée par le représentant légal de l'association innovée : son Président.

La Ville de Meylan et la Ville de Montbonnot, toutes deux engagées dans une démarche d'Agenda 21 et membres actives de l'association innovée sont les premières signataires de la charte.

Les entreprises déjà implantées sur le parc seront fortement incitées par innovée à signer cette charte sur la base du volontariat.

Quant aux entreprises désireuses de s'implanter sur le site, elles seront informées dès leur recherche de locaux de leur nécessaire engagement en faveur du Développement Durable. En acceptant par écrit, au moment de l'agrément, de se conformer au règlement d'innovée, elles acceptent de facto de signer la charte Développement Durable.

Installer un niveau de différenciation qualitative pour accueillir les entreprises

Les principes résultant de la démarche de développement durable ne doivent pas être perçus comme une contrainte supplémentaire imposée aux entreprises. Bien au contraire, son intérêt est d'apporter une valeur ajoutée lors des choix d'implantation, qui repose tant sur l'efficacité et l'attrait de l'accueil que sur le fonctionnement optimisé qu'elle augure sur le long terme. L'objectif est de générer un cercle vertueux qui conduit chaque nouvelle implantation à pourvoir à la mise en œuvre de la Charte initiée par l'association des industriels.

Notre Charte de Développement Durable

inovaillée

ZIRST - TERRE D'INNOVATION

Les entreprises d'inovalée s'engagent à



Maitriser et optimiser leurs consommations de matières premières.
Favoriser le recours à des modes de consommation plus écologiques.
Optimiser la gestion de leurs déchets : réduction, tri et revalorisation.
Réduire leur impact environnemental en terme de rejets et nuisances.
Encourager l'utilisation de moyens de déplacements plus respectueux.



Veiller à la conformité de leurs bâtiments et / ou locaux avec la réglementation en vigueur ou sensibiliser leur bailleur aux nouvelles normes environnementales.
Optimiser l'efficacité énergétique de leurs locaux en réduisant leurs consommations et en favorisant les sources d'énergies renouvelables.
Intégrer des critères environnementaux et / ou éthiques dans la sélection de leurs partenaires, fournisseurs ou sous-traitants.



Garantir des conditions de travail dans lesquelles les droits humains fondamentaux et les normes de travail internationales sont respectées.
Lutter contre les discriminations et favoriser la diversité pour assurer l'égalité des chances.
Développer en interne tous les outils de formation, d'information et de communication nécessaires pour responsabiliser leurs salariés et favoriser ainsi le partage de valeurs sociétales communes.

Les signataires s'engagent à inscrire leur entreprise dans une démarche d'amélioration continue, conformément aux principes de cette Charte, et à mettre en oeuvre les actions nécessaires.

Fait à inovalée, le

Pour inovalée
Son Président

Pour l'entreprise
Son représentant légal

20 juin 2008 : lancement de la Charte de Développement Durable

I – Les Mairies de Meylan et Montbonnot montrent l'exemple

Meylan, ville exemplaire

La Ville de Meylan a fait de la préservation de l'environnement une de ses priorités à travers de nombreuses actions. Ces valeurs de protection de l'environnement ont été clairement traduites au sein du PADD dans le cadre du PLU et du PEC, lancé en 2005 par la Ville dans le cadre de sa politique de développement durable. Si ce système de management environnemental de la collectivité témoigne bien du développement d'une véritable "culture environnement" au sein des services, il se veut aussi une référence pour les habitants. *"Avec le PEC, nous avons rendu nos actions lisibles et visibles, et nous souhaitons qu'elles puissent servir d'exemple. La Ville doit montrer le chemin, car c'est en agissant tous ensemble que l'on pourra être efficace"*, affirme le maire. Limiter le gaspillage des fluides, réduire la production de déchets et l'émission de polluants atmosphériques, préserver la biodiversité du territoire : la Ville s'est donné des objectifs clairs, qui se traduisent par des actions concrètes.

Côté patrimoine bâti, l'un des objectifs de la Ville est de diminuer les consommations d'électricité, d'eau et de gaz. Un diagnostic/analyse a été réalisé pour chaque bâtiment communal, et pour l'éclairage public. Des actions ont été mises en place, comme l'utilisation d'ampoules basse consommation, l'installation de chasses d'eau double débit dans les sanitaires, l'optimisation des contrats avec EDF ... Depuis 2006, la Ville est associée au projet Display, qui s'inscrit dans le cadre du Plan climat local piloté par la Métro, avec pour objectif d'informer la population des consommations d'énergie et d'eau, mais aussi des émissions de CO2 des bâtiments, et d'utiliser les énergies renouvelables. 86m2 de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de l'hôtel de Ville et produiront 10 910 kWh par an grâce à l'énergie solaire. La nouvelle piscine des Buclos a été construite dans le même esprit, avec 80 % de son eau chaude sanitaire produite par l'énergie solaire. Une démarche HQE promue auprès des entreprises et des particuliers au sein du Plan local d'urbanisme.

Avec son Plan déplacement administration, lancé fin 2005 dans le cadre du Plan local de déplacements, la Ville veut se déplacer plus "propre". Et ça marche ! Une enquête, achevée en mars dernier, montre que 65 % du personnel utilisent leur voiture pour les trajets domicile - travail, contre 85 % en 2002. Un chiffre très encourageant lorsque l'on sait que la part moyenne d'utilisation de la voiture en France dans le cadre de PDE se situe à 73 % (chiffre de l'Ademe). Le parc de véhicules communaux est aussi sous haute surveillance. Tout véhicule à renouveler subit une étude de fonction, afin de choisir le carburant le moins polluant et l'achat de véhicules "propres" (au gaz ou électriques) est encouragé dès que cela est possible. De même, 100 % des contrats de transport en commun sont contraints à une énergie la moins polluante possible. Les espaces verts font également l'objet d'une attention particulière.

Montbonnot : un agenda 21 pour assurer l'avenir durable de la commune

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de développement durable, la commune de Montbonnot-Saint-Martin a décidé de poursuivre et de concrétiser cette démarche en s'engageant dans un Agenda 21 local. Présenté le 21 janvier au conseil municipal, le projet d'élaboration de cet Agenda 21 a été voté à l'unanimité par les élus. Création de pistes cyclables, forte implication intercommunale dans le développement des transports en commun, préconisation d'une démarche HQE pour les équipements publics, efforts renouvelés pour une meilleure performance des réseaux de distribution d'eau potable et eaux usées, participation au sein du Sizov (Syndicat intercommunal de la zone verte) à la création d'une nouvelle usine de dépollution très performante, création d'une nouvelle déchetterie intercommunale répondant aux normes HQE, informations aux habitants, par le biais d'articles dans le bulletin municipal, sur les économies d'énergie.... la liste des actions entreprises par la commune est déjà significative.

En s'engageant dans un Agenda 21 local, la municipalité affirme sa détermination à aller plus loin, en s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, en fixant des actions à entreprendre et des objectifs consensuels car définis dans le cadre d'une concertation avec la population, fondement même de l'Agenda 21. Démarche opérationnelle, l'Agenda 21 de Montbonnot-Saint-Martin implique en effet la définition d'actions concrètes, d'objectifs précis, un calendrier de mise en œuvre, une méthodologie et une évaluation continue. Initiée et portée par les élus, cette démarche, volontairement centrée à Montbonnot sur des actions environnementales, suppose la participation des habitants de la commune et leur appropriation des actions entreprises et des solutions adoptées. Le pilotage de cette démarche d'Agenda 21 a été confié à Bernard Triffe, premier adjoint au maire. Celui-ci devrait constituer le groupe de pilotage composé d'élus avant l'été. Suivra l'organisation des premiers groupes de réflexion, constitués cette fois de membres du personnel communal, de responsables associatifs, d'acteurs économiques de la commune ou de simples citoyens. S'appuyant sur un état des lieux, les actions envisagées seront ensuite soumises, en débat public, à la population bonimontaine.

Une vision partagée avec inovallée qui se concrétise dans la charte

C'est donc tout naturellement que les trois acteurs de la technopole, Ville de Meylan, Ville de Montbonnot, et association des entreprises, se sont retrouvés autour d'une vision commune pour inovallée, autour du Développement Durable.

Une vision commune qu'ils entendent bien partager avec l'ensemble des entreprises en lançant cette Charte, dont l'objectif est d'engager les entreprises du parc à développer une **éco-attitude** générale, dans le cadre d'une démarche de progression permanente. Maîtrise des consommations, notamment énergétiques, optimisation des ressources, limitation des impacts environnementaux, diminution et recyclage de leurs déchets, mais aussi respect des droits humains fondamentaux, tels sont les principaux piliers d'une responsabilité sociétale que les entreprises d'inovallée seront largement incitées à prendre. Par ailleurs, toutes les nouvelles implantations seront soumises à cet engagement, qui n'a pas pour but de sanctionner l'existant, mais bel et bien de préparer l'avenir.

Un lancement officiel le 20 juin

Le vendredi 20 juin prochain, la Charte sera officiellement lancée à 11h30, dans les locaux d'Inovallée, par la signature des trois principaux acteurs d'Inovallée.

Marie-Christine Tardy, Maire de Meylan, Pierre Beguery, Maire de Montbonnot, et Jean-Luc Bodin, Président d'Inovallée, initieront le processus en apposant leur griffe sur la Charte de Développement Durable de la technopole.

Les administrateurs d'Inovallée seront évidemment les premières entreprises à suivre le mouvement, et une première vague de signatures est inscrite au programme. LRP, Marex, Aries France, Cotranet, l'Udimec et B'DIS ont été les premières à répondre à l'appel du 10 juin (!). Mais de nombreuses autres entreprises d'Inovallée, particulièrement sensibilisées aux questions environnementales, devraient suivre le mouvement d'ici le 20 juin.

Contacts presse

Annie Soufi

Directrice

04.76.90.87.59

a.soufi@inovallee.com

Claire Chanterelle

Chargée de communication

04.76.90.87.55

c.chanterelle@inovallee.com